



PROJET FINAL

Norme internationale

ISO/FDIS 21001

Organismes d'éducation/ formation — Systèmes de management des organismes d'éducation/formation — Exigences et recommandations pour leur application

*Educational organizations — Management systems for
educational organizations — Requirements with guidance for use*

ISO/FDIS 21001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/37706f74-f37a-420f-8f0d-70e1cc956103/iso-fdis-21001>

ISO/TC 232

Secrétariat: **SAC**

Début de vote:
2025-04-03

Vote clos le:
2025-05-29

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COM-MERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO/FDIS 21001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/37706f74-f37a-420f-8f0d-70e1cc956103/iso-fdis-21001>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2025

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Contexte de l'organisme	8
4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte	8
4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées	8
4.3 Détermination du périmètre d'application du système de management de l'organisme d'éducation/formation	8
4.4 Système de management de l'organisme d'éducation/formation	9
5 Leadership	10
5.1 Leadership et engagement	10
5.1.1 Généralités	10
5.1.2 Orientation apprenants et autres bénéficiaires	10
5.1.3 Exigences supplémentaires relatives à l'éducation spécialisée	11
5.2 Politique de l'organisme d'éducation/formation	11
5.3 Rôles, responsabilités et autorités	11
6 Planification	12
6.1 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités	12
6.2 Objectifs de l'organisme d'éducation/formation et planification des actions pour les atteindre	13
6.3 Planification des modifications	13
7 Support	14
7.1 Ressources	14
7.1.1 Généralités	14
7.1.2 Ressources humaines	14
7.1.3 Installations	14
7.1.4 Environnement pour la mise en œuvre des processus éducatifs	15
7.1.5 Ressources pour la surveillance et la mesure	15
7.1.6 Connaissances organisationnelles	16
7.2 Compétences	17
7.2.1 Généralités	17
7.2.2 Exigences supplémentaires relatives à l'éducation spécialisée	17
7.3 Sensibilisation	17
7.4 Communication	18
7.4.1 Généralités	18
7.4.2 Buts de la communication	18
7.4.3 Moyens de communication	18
7.5 Informations documentées	19
7.5.1 Généralités	19
7.5.2 Création et mise à jour des informations documentées	19
7.5.3 Maîtrise des informations documentées	20
8 Réalisation des activités opérationnelles	20
8.1 Planification et maîtrise opérationnelles	20
8.1.1 Généralités	20
8.1.2 Planification et maîtrise opérationnelles spécifiques des produits et services éducatifs	21
8.1.3 Exigences supplémentaires pour les apprenants ayant des besoins particuliers	21
8.2 Exigences relatives aux produits et services éducatifs	22
8.2.1 Détermination des exigences relatives aux produits et services éducatifs	22
8.2.2 Communication des exigences relatives aux produits et services éducatifs	22

8.2.3	Modification des exigences relatives aux produits et services éducatifs.....	23
8.3	Conception et développement des produits et services éducatifs.....	23
8.3.1	Généralités.....	23
8.3.2	Planification de la conception et du développement.....	23
8.3.3	Éléments d'entrée de la conception et du développement.....	24
8.3.4	Maîtrise de la conception et du développement.....	24
8.3.5	Éléments de sortie de la conception et du développement.....	25
8.3.6	Modifications de la conception et du développement.....	26
8.4	Maîtrise des processus, produits et services fournis par des prestataires externes.....	26
8.4.1	Généralités.....	26
8.4.2	Type et étendue de la maîtrise.....	26
8.4.3	Informations à l'attention des prestataires externes.....	27
8.5	Délivrance des produits et prestation de services éducatifs.....	27
8.5.1	Maîtrise de la délivrance des produits et de la prestation de services éducatifs.....	27
8.5.2	Identification et traçabilité.....	30
8.5.3	Propriété des parties intéressées.....	30
8.5.4	Préservation.....	30
8.5.5	Protection et transparence des données relatives aux apprenants.....	31
8.5.6	Maîtrise des modifications des produits et services éducatifs.....	31
8.6	Libération des produits et services éducatifs.....	31
8.7	Maîtrise des éléments de sortie des produits et des services éducatifs non conformes.....	32
9	Évaluation des performances	32
9.1	Surveillance, mesure, analyse et évaluation.....	32
9.1.1	Généralités.....	32
9.1.2	Satisfaction des apprenants, des autres bénéficiaires et du personnel.....	33
9.1.3	Autres besoins pour la surveillance et la mesure.....	33
9.1.4	Méthodes de surveillance, de mesure, d'analyse et d'évaluation.....	34
9.1.5	Analyse et évaluation.....	34
9.2	Audit interne.....	35
9.2.1	Généralités.....	35
9.2.2	Programme d'audit interne.....	35
9.3	Revue de direction.....	35
9.3.1	Généralités.....	35
9.3.2	Éléments d'entrée de la revue de direction.....	36
9.3.3	Résultats de la revue de direction.....	36
10	Amélioration	36
10.1	Amélioration continue.....	36
10.2	Non-conformité et actions correctives.....	37
10.3	Opportunités d'amélioration.....	37
	Annexe A (normative) Exigences supplémentaires relatives à l'éducation des très jeunes enfants	38
	Annexe B (informative) Principes d'un système de management de l'organisme d'éducation/formation	41
	Annexe C (informative) Classification des parties intéressées en rapport avec les organismes d'éducation/formation	52
	Annexe D (informative) Lignes directrices relatives à la communication avec les parties intéressées	54
	Annexe E (informative) Processus, mesures et outils des organismes d'éducation/formation	59
	Annexe F (informative) Exemple de mise en correspondance avec des normes régionales	62
	Annexe G (informative) Aspects de santé et sécurité concernant les organismes d'éducation/formation	66
	Bibliographie	67

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 232, *Éducation et services de formation*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 21001:2018), qui a fait l'objet d'une révision technique. www.iso.org/standards/iso/37706f74-f37a-420f-8f0d-70e1cc956103/iso-fdis-21001

Les principales modifications sont les suivantes: le texte relatif à l'évaluation a été révisé pour refléter les meilleures pratiques actuelles en matière d'évaluation de l'éducation.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

0.1 Généralités

Le présent document fournit un outil de management commun pour les organismes proposant des produits et services éducatifs capables de satisfaire aux exigences des apprenants et autres bénéficiaires.

0.2 Pertinence

Les organismes d'éducation/formation ont un besoin crucial et continu d'évaluer le niveau de satisfaction des exigences des apprenants et autres bénéficiaires ainsi que des autres parties intéressées et d'améliorer leur aptitude à maintenir un tel niveau de satisfaction.

NOTE 1 Une classification des parties intéressées en rapport avec les organismes d'éducation/formation est fournie à l'[Annexe C](#).

Bien que les organismes d'éducation/formation et les apprenants dans le monde entier soient les principaux bénéficiaires du présent document, toutes les parties intéressées tireront profit de systèmes de management normalisés dans les organismes d'éducation/formation.

EXEMPLE Les employeurs qui offrent des services éducatifs et encouragent leur personnel à y participer peuvent également tirer profit du présent document.

La mise en œuvre par un organisme d'un système de management des organismes d'éducation/formation (SMOE) fondé sur le présent document offre les avantages potentiels suivants:

- a) un meilleur alignement des objectifs et des activités (y compris la mission et la vision) avec la politique;
- b) un renforcement de la responsabilité sociétale par l'offre d'une éducation/formation de qualité, inclusive et équitable pour tous;
- c) un apprentissage plus personnalisé et une réponse plus efficace pour tous les apprenants, notamment les apprenants ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et les apprenants à distance, ainsi que des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie;
- d) des processus et des outils d'évaluation cohérents pour démontrer et accroître l'efficacité et l'efficience;
- e) une crédibilité accrue de l'organisme;
- f) un moyen permettant aux organismes d'éducation/formation de démontrer leur engagement à respecter des pratiques efficaces de management éducatif;
- g) une culture d'amélioration de l'organisme d'éducation/formation;
- h) une harmonisation des normes régionales, nationales, ouvertes, propriétaires et autres dans un cadre international;
- i) une plus grande participation des parties intéressées;
- j) une stimulation de l'excellence et de l'innovation;
- k) une amélioration continue dans la conception et l'élaboration des programmes d'étude afin d'assurer le développement des compétences des apprenants dans le but de satisfaire les besoins de toutes les parties intéressées.

0.3 Relations entre le présent document et d'autres normes internationales

Le présent document est une norme autonome de système de management alignée sur l'ISO 9001. Elle porte sur les systèmes de management des organismes d'éducation/formation ainsi que sur l'impact de ces systèmes sur les apprenants et les autres parties intéressées pertinentes.

Le présent document est conforme aux exigences de l'ISO relatives aux normes de systèmes de management. Ces exigences incluent une structure de niveau supérieur, un texte de base identique, des termes et

définitions de base communs destinés à aider les utilisateurs mettant en œuvre plusieurs normes de systèmes de management de l'ISO.

Le présent document peut être mis en œuvre conjointement avec des normes régionales, nationales, ouvertes, propriétaires et autres ou avec des documents connexes.

NOTE 2 L'[Annexe F](#) donne un exemple de mise en œuvre du présent document en parallèle avec le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ).

0.4 Principes d'un SMOE

Le SMOE implique les principes de management suivants:

- a) orientation apprenants et autres bénéficiaires;
- b) leadership visionnaire;
- c) implication des personnes;
- d) approche processus;
- e) amélioration;
- f) décisions fondées sur des preuves;
- g) management des relations avec les parties intéressées;
- h) responsabilité sociétale;
- i) accessibilité et équité;
- j) conduite éthique dans l'éducation/formation;
- k) sécurité et protection des données.

NOTE 3 Les détails de ces principes sont analysés dans l'[Annexe B](#).

0.5 Approche processus

0.5.1 Généralités

Le présent document promeut l'adoption d'une approche processus lors du développement, de la mise en œuvre et de l'amélioration de l'efficacité d'un SMOE, afin d'accroître la satisfaction des apprenants et autres bénéficiaires par le respect de leurs exigences. Des exigences spécifiques jugées essentielles pour l'adoption d'une approche processus sont incluses en [4.4](#).

Comprendre et piloter des processus en interaction comme un système contribue à l'efficacité et l'efficience de l'organisme d'éducation/formation par l'atteinte des résultats prévus. Cette approche permet à l'organisme d'éducation/formation de maîtriser les interactions et interdépendances entre les processus du système de sorte que les performances globales de l'organisme d'éducation/formation puissent être améliorées.

L'approche processus s'appuie sur une identification systématique et un management des processus et de leurs interactions de manière à obtenir les résultats prévus conformément à la politique, aux objectifs et au plan stratégique de l'organisme d'éducation/formation. Le management des processus et du système dans son ensemble peut être réalisé en appliquant le cycle PDCA (Plan-Do-Check-Act: planifier-réaliser-vérifier-agir) (voir 0.5.2), en lui intégrant globalement une approche s'appuyant sur les risques (voir 0.5.3) visant à tirer profit des opportunités et à prévenir et limiter les résultats indésirables. L'application de l'approche processus dans le cadre d'un SMOE permet:

- la compréhension et la satisfaction permanentes des exigences;
- une prise en compte des processus en fonction de leur valeur ajoutée;
- l'obtention d'une performance effective des processus;